

TABLE DES MATIÈRES

Deux études suggèrent aux régimes d'avantages sociaux de se préparer dès maintenant à des hausses de coûts.....	1
Le financement des régimes de retraite en « zone dangereuse »	2
La SV peut dorénavant être retardée.....	3
Les infirmiers et infirmières demandent un régime d'assurance médicaments.....	3
Selon un sondage de la CIBC, la majorité des retraités serait endettée.....	3
Selon l'AMC, le temps est venu de développer une stratégie en matière de soins pour les aînés	4
Nous vieillissons – et rajeunissons.....	5
L'Ontario introduit trois nouveaux types d'absences autorisées	6
En bref.....	7 & 8
Vous désirez consulter d'anciennes éditions du Courrier de Coughlin ?	7
Suivez-nous sur Facebook et Twitter	7
Mise à jour du RFP	8

Deux études suggèrent aux régimes d'avantages sociaux de se préparer dès maintenant à des hausses de coûts

Deux études indépendantes indiquent que même si les coûts des régimes collectifs d'assurance soins de santé, soins dentaires et invalidité ont atteint des plateaux entre 2011 et 2013, les commanditaires de ces régimes devraient tout de même se préparer à des hausses importantes de coûts au cours des prochaines années.

Selon deux sondages distincts menés par Towers Watson et la Fondation de recherche des dirigeants financiers du Canada (FRDFC) avec le soutien de la firme Morneau Shepell, la démographie changeante, combinée avec l'expansion de l'utilisation de médicaments biologiques et spécialisés, donnera sans doute à nouveau lieu à des hausses de coûts dans les deux chiffres d'ici quelques années.

L'étude de Towers Watson, qui s'est penchée sur 193 organismes représentant plus de 875 000 employés canadiens actifs et à la retraite, indique que les dépenses de soins de santé ont augmenté de seulement 2,1 % en 2012, soit une baisse par rapport à la hausse de 2,7 % de l'année précédente. De plus, les dépenses de médicaments auraient en fait diminué de 0,2 % de 2011 à 2012 alors que les coûts des soins dentaires auraient augmenté de seulement 1,3 %.

Selon le conseiller en ressources humaines, l'échéance des brevets de plusieurs médicaments d'ordonnance d'usage courant a suscité une plus grande utilisation de médicaments génériques moins onéreux et un usage plus prononcé de stratégies de gestion des régimes d'assurance médicaments chez les commanditaires de régimes, ce qui a contribué à mitiger les pertes et à améliorer l'efficacité des régimes.

Les commanditaires de régimes ne devraient cependant pas s'attendre à profiter indéfiniment de la stabilité actuelle, surtout que la population vieillit et que l'usage de médicaments biologiques continue d'augmenter.


Selon le rapport de Towers Watson, les médicaments biologiques sont utilisés par moins de 5 % de la population, mais représentent déjà de 15 % à 25 % du total des dépenses de médicaments. On s'attend à ce que ce pourcentage grimpe à 30 % au cours des trois à cinq prochaines années, dit la firme, ce qui décuplera les pressions exercées sur les régimes d'assurance médicaments.

De même, une étude en ligne auprès de 1 800 organismes menée au début de 2013 par la FRDFC, intitulée *Miser sur la productivité : la gestion des coûts associés à la santé des employés*, suggère que les tendances démographiques affecteront sérieusement les avantages sociaux et que seulement 15 % des organismes interrogés ont pris la peine de se préparer à de futures hausses des coûts.

« Les dirigeants financiers devraient être au fait des nombreuses tendances émergentes en matière de santé et d'évolution démographiques qui auront une incidence considérable sur les résultats financiers futurs des entreprises canadiennes, » déclare Michael Conway, chef de la direction et président de l'Institut des dirigeants financiers du Canada, l'organisation membre de la FRDFC. « Pour bien se préparer à l'avenir, les dirigeants financiers auraient avantage à s'intéresser de plus près au maintien des régimes de soins de santé des employés tout en contrôlant les coûts et, par ricochet, à l'accroissement de la productivité. Les coûts des soins de santé continuent d'augmenter en raison de plusieurs facteurs tel le vieillissement de la population. Cette tendance risque de perdurer alors que de nouveaux médicaments et des médicaments de plus en plus dispendieux arrivent sur le marché. »

Le rapport Towers Watson recommande aussi de consolider les stratégies en matière de régimes de soins de santé et de productivité des employés.

« Pour combattre les hausses prévues des coûts de soins de santé, les employeurs peuvent élargir leur approche afin de déterminer comment les stratégies en matière de santé et de productivité de la main d'œuvre sont susceptibles de les aider à contrôler les coûts des régimes d'assurance médicaments, de soins dentaires et autres, » déclare la chef du secteur santé et assurance collective de Towers Watson Canada, Wendy Poirier. « Même si les employeurs ont bonifié leurs programmes d'avantages sociaux, un travail plus poussé s'impose pour comprendre ce qui affecte les coûts et pour mettre en œuvre des stratégies spécifiques de gestion des coûts actuels et futurs. »

« Les véhicules d'épargne potentiels incluent la substitution obligatoire de médicaments génériques, des limites imposées en matière d'approvisionnement en médicaments, des réseaux de fournisseurs préférés, des stratégies de substitution thérapeutiques et des listes de médicaments, » ajoute madame Poirier. 

Le financement des régimes de retraite en « zone dangereuse »

Selon un rapport du Dominion Bond Rating Service (DBRS) daté de juillet 2013, les déficits des régimes de retraite au Canada se situeraient pour une première fois depuis plus de 10 ans dans la « zone dangereuse ».

Dans une étude portant sur 461 régimes de retraite à prestations déterminées canadiens, américains, japonais et européens, l'agence de notation des obligations note que le niveau de financement total des régimes de retraite a chuté pour atteindre 78,3 %, soit en deçà du niveau de 80 % considéré comme seuil minimal de financement.

« Avec un taux de financement total de moins de 80 %, c'est la première fois que les régimes de retraite se trouvent dans la zone dangereuse au cours de la dernière décennie, » rapporte le DBRS. « À peine 41 % des régimes sont encore en bonne santé financière, soit une baisse par rapport à 45 % en 2011. »

Ce rapport à l'effet que le déficit de financement des régimes de retraite serait à un niveau dangereusement bas fut publié alors que les marchés semblaient se remettre peu à peu du crash boursier de 2008-09 qui a laissé plus d'un régime confronté à d'importantes pertes sur leurs investissements. Le maintien des taux

d'intérêt à des niveaux historiquement bas a aussi tempéré les revenus des régimes de retraite.

Qui plus est, une forte hausse des obligations des régimes de retraite alors que le nombre d'individus qui approche de la retraite ne cesse d'augmenter aggrave le problème.

« Au cours d'une période extraordinaire caractérisée par le déclin des taux d'intérêt, l'augmentation des obligations des régimes de retraite et des prestations versées a plus que compensé la brillante performance des actifs desdits régimes, » souligne le rapport du DBRS. « Tant et aussi longtemps que les taux d'intérêt demeureront à des niveaux historiquement bas, les déficits des régimes de retraite demeureront à de hauts niveaux. »

La bonne nouvelle pour les régimes ne tardera peut-être pas à venir alors que les taux d'intérêt à long terme ont augmenté tout au long de 2013. Cependant, selon le communiqué de la Banque du Canada de septembre 2013 en matière de taux d'intérêt, ces derniers devraient demeurer stables en 2014.

La mauvaise nouvelle pour les administrateurs de régimes de retraite est que l'Institut canadien des actuaires (ICA) a annoncé qu'il étudiait la

possibilité de modifier les tables de mortalité pour tenir compte de la plus longue espérance de vie. À titre d'exemple, un homme de 60 ans peut maintenant s'attendre à vivre 27,3 années de plus, comparativement aux calculs actuels de 24,4 ans. Une femme du même âge peut s'attendre à vivre 29,4 années de plus comparativement aux calculs actuels de 26,7 ans.

Comme les régimes de retraite utilisent les tableaux de mortalité de l'ICA pour déterminer les niveaux de versement de prestations et de cotisations, cette modification pourrait donner lieu à une hausse des obligations comptables des régimes de retraite de l'ordre de 5 % à 10 % alors que les régimes seront peut-être tenus de verser des prestations aux retraités ou à leurs bénéficiaires pendant des périodes plus longues qu'originellement prévues.

« Nous nous rapprochons d'une crise, » déclare Jim Leech, chef de la direction du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario, l'un des plus importants régimes de retraite au pays. « Les régimes de retraite et leurs commanditaires doivent accepter la volatilité du marché et le fait que les gens vivent plus longtemps et qu'ils doivent, par conséquent, épargner davantage. »

Régimes de retraite à prestations déterminées qui affichent les plus importants déficits de financement*

Commanditaire du régime	Déficit de financement (en dollars américains)
1. Ontario Power Generation	3,3 milliards
2. Air Canada	3,2 milliards
3. Hydro-Québec	2,8 milliards
4. Bombardier Inc.	2,6 milliards
5. La Pérolière Impériale	2,2 milliards
6. BCE	1,8 milliard
7. Produits forestiers Résolu	1,6 milliard
8. Hydro One Inc.	1,5 milliard
9. Telus	1,4 milliard
10. Suncor Énergie Inc.	1,3 milliard

*Source: Dominion Bond Rating Service tel que publié dans le *Financial Post*, 4 juillet 2013



La SV peut dorénavant être retardée


Les Canadiens et Canadiennes peuvent dorénavant choisir de reporter le versement de leurs prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) pendant un maximum de cinq ans.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, les individus admissibles peuvent choisir de reporter le versement de leurs prestations jusqu'à l'âge de 70 ans. Pour chaque mois de report, la prestation potentielle de la SV de l'individu augmentera de 0,6 %, ou 7,2 % par année. Pour ceux qui optent d'attendre

jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 70 ans, la prestation de la SV augmentera de 36 % comparativement à la prestation payable à l'âge de 65 ans.

À l'heure actuelle, la prestation s'élève à 546,07 \$ par mois, ou 6 552,84 \$ par année à compter de l'âge de 65 ans. Le report des prestations jusqu'à l'âge de 70 ans l'augmenterait à 709,89 \$ par mois, ou 8 518,69 \$ par année.

Ceux qui ont reçu des prestations de la SV pendant moins de six mois peuvent choisir de les annuler et d'en reporter le versement à une date ultérieure, à concurrence du maximum de 70 ans d'âge. Ils devront cependant rembourser les prestations reçues pendant ces six mois.

Selon Service Canada, les individus doivent présenter une demande de prestations de la SV au plus tôt 11 mois avant la date à laquelle ils désirent recevoir leurs prestations. 


Les infirmiers et infirmières demandent un régime d'assurance médicaments

La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers (FCSII) presse les premiers ministres canadiens et le gouvernement fédéral de respecter leur promesse quant à l'introduction d'un programme universel et national d'assurance médicaments.

« Chaque année, nous perdons des milliards de dollars en n'introduisant pas le programme national promis depuis longtemps, » déclare la présidente de la FCSII, Linda Silas.

Un programme national d'assurance médicaments figure à l'agenda du gouvernement depuis plus d'une décennie, mais sans résultats tangibles. En 2004, les premiers ministres ont pris l'engagement de collaborer avec le gouvernement fédéral pour établir un programme national d'assurance médicaments. En 2002, une commission spéciale sous la gouverne du sénateur Michael Kirby recommandait l'établissement d'un programme universel d'assurance médicaments, de soins à domicile ainsi que d'autres réformes. Ces recommandations ont été rapidement suivies de recommandations similaires à

l'issu d'un rapport présenté à la Chambre des communes par la Commission sur l'avenir des soins de santé parrainée par le premier ministre de la Saskatchewan Roy Romanow. (Voir les éditions de novembre et décembre 2002 du Courrier de Coughlin pour de plus amples détails).

Le Canada est le seul pays membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui dispose d'un programme public d'assurance maladie mais non d'assurance médicaments. 

Selon un sondage de la CIBC, la majorité des retraités serait endettée

Selon la pensée traditionnelle, la première étape de la retraite consiste à rembourser toutes vos dettes et votre hypothèque. Puis, grâce à vos économies en prévision de la retraite, vos prestations de retraite et les prestations versées par le gouvernement, vous pouvez ensuite bénéficier d'un certain degré de confort.

Mais plus maintenant.


Selon un sondage de la CIBC mené par Harris/Decima, 59 % de tous les retraités canadiens sont endettés. Et ce qui est encore plus alarmant, 19 % d'entre eux avouent que leur dette a augmenté au

cours des 12 derniers mois. Un autre 36 % rapporte que leur niveau d'endettement est demeuré le même depuis l'an dernier.

Bien que les taux d'intérêt historiquement bas permettent de réduire les niveaux d'endettement plus rapidement, ils peuvent aussi en inciter plus d'un à s'endetter davantage – ce qui est risqué lorsqu'on dispose d'un revenu fixe.

« Alors que les taux d'intérêt demeurent historiquement bas, les Canadiens et Canadiennes à la retraite ont l'occasion d'examiner leurs entrées mensuelles de

fonds et de réduire peu à peu leurs dettes, » déclare la vice-présidente à la direction – Distribution, détail et stratégie des canaux – à la CIBC, Christina Kramer. « Les entrées de fonds sont une composante importante de la planification de la retraite. Même une toute petite réduction de votre niveau d'endettement peut faire une grosse différence au niveau de votre encaisse. »

« Avec autant de personnes âgées endettées, la hausse potentielle des taux d'intérêt risque d'affecter sérieusement la population à la retraite, » suggère la vice-présidente à la direction de la CIBC. 

Selon l'AMC, le temps est venu de développer une stratégie en matière de soins pour les aînés

Selon l'Association médicale canadienne (AMC), le Canada a besoin d'une stratégie nationale en matière de soins de santé pour les aînés.

Dans son *Bulletin national annuel sur la santé* de 2013, l'AMC qualifie la situation actuelle « d'insoutenable » alors que les baby-boomers vieillissants engorgent les hôpitaux et que la demande de soins gériatriques est à la hausse.

« La plupart des Canadiens et Canadiennes ne réalisent pas que, dans maints endroits au pays, il est très difficile d'obtenir des soins appropriés hors d'un hôpital, » affirme la présidente de l'AMC, la docteure Anna Reid.

Bien que la majorité des Canadiens et Canadiennes interrogés à ce sujet par l'AMC soient d'accord pour déclarer qu'il faille développer des stratégies pour subvenir aux besoins à long terme des aînés en matière de santé, peu de ressources y ont été affectées à ce jour. À titre d'exemple, il en coûte 842 \$ par jour pour fournir des soins de courte durée dans un hôpital, alors que dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée il en coûte en moyenne 126 \$ par jour. Cependant, plusieurs aînés sont encore hospitalisés dans des centres de soins de courte durée pendant des semaines, voire des mois, en attendant d'être transférés dans des centres de soins de longue durée.

L'urgence de la situation fut soulignée le 19 août 2013 dans un article du Global News selon lequel seulement 14 résidents en Ontario suivent présentement une formation en gériatrie. Selon le Canadian Resident Matching Service (CaRMS), un service informatisé de jumelage en matière de formation médicale postdoctorale, seulement 11 des 421 résidents de troisième année ont choisi la gériatrie comme premier choix en 2012.


Comme on s'attend à ce que le nombre d'aînés atteigne les 6,4 millions d'ici 2018, soit une personne sur cinq au Canada, les implications d'une pénurie de professionnels de la santé dûment formés

en gériatrie « pourraient être graves », conclut l'article du Global News.

Selon l'article, la gériatrie est souvent ignorée par les étudiants en médecine en faveur de disciplines à plus haut profil comme la chirurgie, la médecine familiale et la pédiatrie. À l'heure actuelle, on dénombre 0,65 gériatre pour chaque 10 000 Canadiens et Canadiennes. Il y a 10 fois plus de pédiatres malgré le fait que la proportion des enfants dans la population décline de façon régulière depuis les années 1970.

« L'impact de la « vague grise » se fait déjà sentir au travail », affirme l'AMC. Selon une étude effectuée en 2012 par les universités Carleton et Western, intitulée *National Study on Balancing Work and Caregiving in Canada*, le quart des Canadiens et Canadiennes consacrent du temps à prendre soin d'un aîné chaque semaine. En moyenne, ils consacrent 6,9 heures par semaine à prendre soin d'un parent âgé. Il en résulte une augmentation de l'absentéisme et une réduction de la productivité. Et cette tendance ne fera qu'augmenter au fur et à mesure que la proportion des personnes âgées augmentera.

« Il faut examiner comment travaille notre argent, » déclare la docteure Reid. « Pour éviter la faillite du système de santé, il nous faudrait dépenser notre argent de façon beaucoup plus efficace. »

Pour les commanditaires de régimes, les soins de santé aux personnes âgées sont loin d'être une question purement théorique. Lorsque les travailleurs choisissent de rester au travail après l'âge de 65 ans, l'impact d'une pénurie de gériatres et de soins gériatriques se reflète à un certain degré sur l'expérience des régimes d'avantages sociaux au cours des prochaines années. De même, le nombre des absences demandées par les employés pour prendre soin d'une personne âgée risque aussi d'augmenter. 

Nous vieillissons -

À 60 ans vous êtes maintenant âgé de 50 ans. Ou presque.

Selon une étude démographique destinée à comparer la longévité entre 1950 et 2010, et même si plusieurs périodiques y compris le *Courrier de Coughlin*, ont consacré maints articles au vieillissement de la population canadienne, il semblerait qu'en termes réels nous rajeunissions.

Selon le rapport de l'Institut C. D. Howe intitulé « *The Main Challenge of Our Times: A Population Growing Younger* », l'augmentation de la durée moyenne de vie entre 1950 et l'heure actuelle s'est effectivement soldée par une population qui, en termes réels, rajeunit.

Selon les auteurs de l'article, Marcel Boyer et Sébastien Boyer, une personne âgée de 35 ans en 1950 peut s'attendre à vivre 38,6 années de plus. Cependant, en 2010, une personne du même âge peut s'attendre à vivre encore 46,8 années, soit 8,2 ans de plus. Vu sous un autre angle, une personne âgée de 35 ans en 2010 aurait la même espérance de vie qu'une personne âgée de 26,8 ans en 1950 (35-8,2).

Cette différence ne se reflète pas seulement parmi les jeunes et les personnes d'âge moyen. L'étude de C. D. Howe démontre qu'en termes relatifs, l'âge « réel » d'une personne présentement âgée de 65 ans est de 59,5 ans comparativement à ce qu'il en aurait été en 1950. Une personne âgée de 75 ans vers la moitié du 20^e siècle est en fait âgée de 70,9 ans en termes d'espérance de vie.

Les auteurs arguent que cette différence de longévité, de style de vie et d'attentes en termes de carrière en 2010 devrait se refléter dans les politiques publiques et les programmes sociaux.

« Les Canadiens et Canadiennes ont une plus longue espérance de vie et acceptent de travailler plus longtemps que leurs prédécesseurs, » note Marcel Boyer. « Les politiques publiques devraient leur fournir les instruments dont ils ont besoin pour mieux gérer leurs décisions quant à la retraite. »

Un exemple de ce changement en matière d'attentes quant à une plus grande

- et rajeunissons

espérance de vie est l'augmentation importante des personnes âgées de 50 ans et plus qui se disent prêtes à entreprendre une « seconde carrière » après la retraite.

L'étude suggère que les personnes qui se consacrent exclusivement à une seule carrière pendant 35 à 45 ans perdent graduellement intérêt dans leurs carrières lorsqu'ils atteignent la soixantaine et se retirent à 65 ans, alors qu'un second départ leur permettant d'entreprendre une deuxième carrière leur ouvre la voie d'une vie potentiellement plus longue et enrichissante.

« Un fort pourcentage des travailleurs âgés de 50 ans et plus se dit attiré par l'idée d'embrasser une « seconde carrière ». Dans un tel cas, les gens auraient la possibilité de compléter une carrière, d'encaisser leurs prestations de retraite puis de suivre une formation pour entreprendre une seconde carrière et continuer à travailler, » note l'étude.

« Un nouveau du travail plus flexible sera nécessaire si la participation d'une main d'œuvre âgée de 60 à 65 ans semble désirable du point de vue des individus visés et de la société, » ajoute Marcel Boyer.

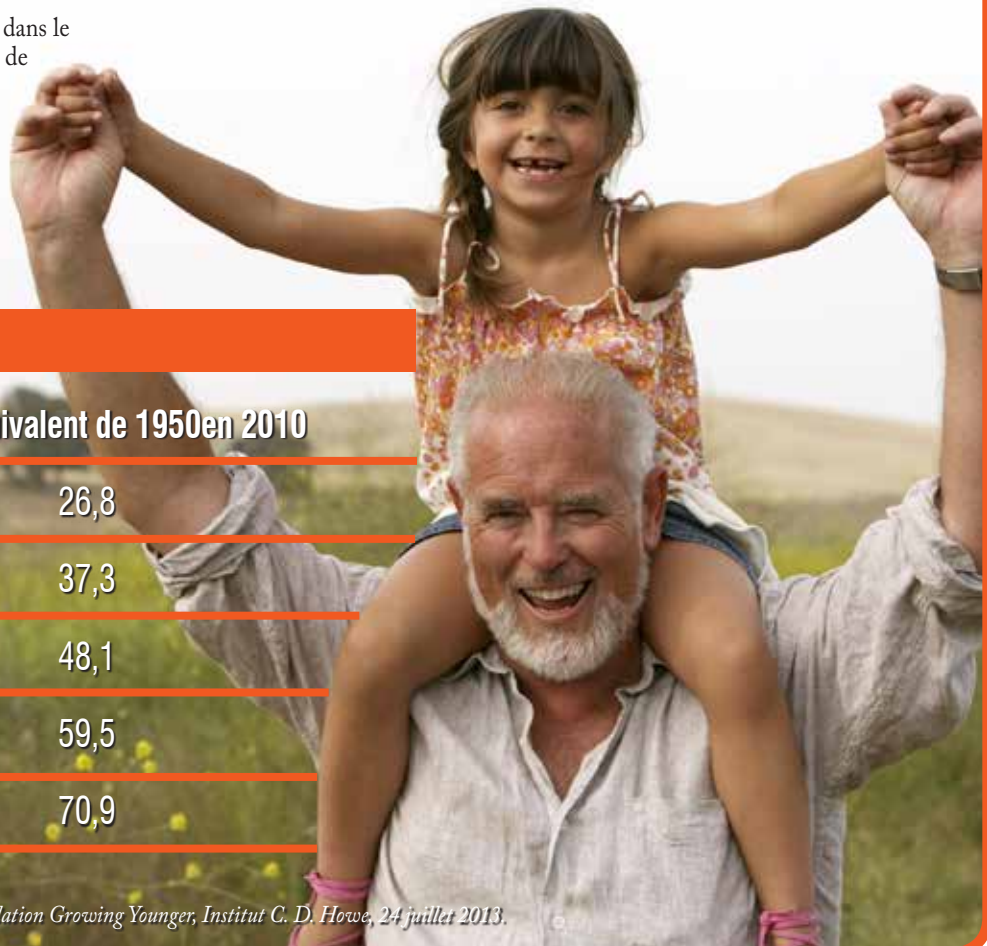
L'étude de C. D. Howe conclut que de nouveaux arrangements plus flexibles sur le marché du travail s'avèreront nécessaires pour s'assurer de la participation soutenue des personnes âgées de 60 à 65 ans. Parmi les réformes suggérées on trouve :

- L'élimination de l'âge arbitraire de la retraite dans le cadre des régimes publics comme la Sécurité de la vieillesse (SV).
- La hausse de l'âge d'admissibilité aux prestations de la SV à 67 ans entre 2023 et 2029.
- La modification des lois en matière d'imposition et de pension pour encourager

la retraite progressive. Les étapes suggérées incluent la possibilité de travailler tout en percevant des prestations de retraite et en contribuant à un fonds de pension.

- La réduction des sommes récupérées sur le revenu de ceux qui perçoivent des prestations du Supplément du revenu garanti.
- L'ajustement des règles en matière d'assurance emploi pour mieux servir ceux qui ont été congédiés en fin de carrière.
- L'incitation à une éducation et à une formation permanente pour encourager les travailleurs à embrasser une seconde carrière après la retraite.
- La modification des règles en matière d'indemnité de cessation d'emploi pour encourager les travailleurs plus âgés à suivre une formation en prévision d'une nouvelle carrière.

« Notre population ne vieillit pas au sens traditionnel du terme, » note le rapport de l'Institut C. D. Howe. « Plusieurs travailleurs à l'approche de la retraite sont aptes et prêts à demeurer au travail plus longtemps. Une part importante de la population canadienne plus âgée a déjà décidé de retarder son départ à la retraite. Les politiques publiques devraient leur permettre d'accéder aux outils dont ils ont besoin pour mieux gérer leurs décisions en matière de retraite. » 🇨🇦



Âge réel ajusté en 1950*

Âge réel en 1950	Âge équivalent de 1950 en 2010
35,0	26,8
45,0	37,3
55,0	48,1
65,0	59,5
75,0	70,9

*Source: *The Main Challenge of Our Times: A Population Growing Younger*, Institut C. D. Howe, 24 juillet 2013.

L'Ontario introduit trois nouveaux types d'absences autorisées

Le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi visant à ajouter trois nouveaux types d'absences autorisées à la Loi sur les normes d'emploi de la province.

Les nouvelles absences autorisées sont :

- 1. Congé familial pour les aidants.** Un employé pourrait prendre jusqu'à huit semaines de congé non payé pour prodiguer des soins à l'un des membres de sa famille atteint de maladie grave, ceux-ci étant : conjoint(e), parent, beaux-parents ou parents de famille d'accueil de l'employé ou de son(sa) conjoint(e), enfant, enfant par alliance ou enfant de famille d'accueil de l'employé ou de son(sa) conjoint(e), petit-fils et petite-fille de l'employé ou de son(sa) conjoint(e), grands-parents de l'employé ou de son(sa) conjoint(e), conjoint(e) de l'enfant de l'employé, frère ou sœur de l'employé, membre de la famille qui dépend de l'employé pour des soins et sa subsistance, ainsi que toute personne considérée comme un membre de la famille.
- 2. Congé pour soins à un enfant gravement malade.** Ce programme permettrait à l'employé d'un enfant gravement malade âgé de moins de 18 ans de prendre jusqu'à 37 semaines de congé pour s'occuper d'un enfant dont la vie est en danger en raison d'une maladie ou d'une blessure.
- 3. Congé en cas de décès ou de disparition d'un enfant dans des circonstances criminelles.** Ce congé permettrait aux parents de prendre jusqu'à 104 semaines de congé non payé si un enfant de moins de 18 ans décède dans des circonstances criminelles. Il permettrait aussi de prendre jusqu'à 52 semaines si un enfant, un enfant par alliance ou un enfant de famille d'accueil âgé de moins de 18 ans disparaît dans des conditions criminelles. Ce congé serait similaire au congé introduit en 2013 par le gouvernement fédéral. (Voir l'édition d'avril 2013 du *Courrier de Coughlin* pour de plus amples détails).

Tous les congés ci-dessus comportent des dispositions en matière de durée minimum d'emploi, de conditions médicales et de documents de confirmation. 📄



En bref

- Selon le *Rapport 2012 sur les tendances en matière de médicaments au Canada* d'Express Scripts, les pertes subies par les régimes d'assurance médicaments coûtent 5,1 milliards de dollars par année aux commanditaires. L'usage de médicaments de marque plus onéreux que les médicaments génériques ajoute 3,9 milliards de dollars à la facture, note le rapport. Un montant additionnel de 1,2 milliard de dollars est perdu par suite de l'utilisation de réseaux de distribution onéreux, comme des pharmacies qui facturent un frais d'ordonnance plus élevé ou qui limitent la fourniture de médicaments de routine à un approvisionnement maximal de 30 jours.
- Depuis le 1^{er} juillet 2013, la taxe de vente provinciale du Manitoba est passée de 7 % à 8 %. Le pourcentage de taxe additionnel s'appliquera à toutes les polices collectives d'assurance vie des employés et de leurs personnes à charge, d'assurance décès et mutilation accidentels, ainsi qu'aux prestations d'invalidité de longue durée des participants qui résident dans la province.
- L'Ontario prévoit venir en aide aux individus exposés à des difficultés financières en leur permettant d'accéder à leur fonds de retraite immobilisé. À compter du 1^{er} janvier 2014, les individus pourront présenter une demande de retrait directement à leur institution financière pour retirer des fonds immobilisés plutôt qu'au surintendant des services financiers.
- Le Régime de pension agréé collectif (RPAC) proposé par l'Alberta a reçu la sanction royale. Le RPAC est conçu pour permettre aux travailleurs indépendants de même qu'aux employés de compagnies qui n'offrent pas de fonds de pension ou de régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif, de puiser à même leur régime de retraite à cotisations déterminées. Il est prévu que ce type de régime sera accessible en 2015.
- La province du Nouveau-Brunswick rapporte que la valeur de son fonds de pension public a augmenté de plus de 700 millions de dollars cette année pour s'élever à 10,1 milliards de dollars. Malgré ce gain, la province doit encore effectuer un paiement spécial de 140 millions de dollars au régime. Le fonds de pension accuse un déficit d'environ 1 milliard de dollars et son ratio de solvabilité dépasse à peine 50 %.
- Les fiduciaires de l'*Ontario Municipal Employees' Retirement System* (OMERS) ont rejeté cinq propositions différentes visant à réduire les prestations de retraite versées en vertu du régime et/ou d'allonger la période d'admissibilité. (Voir l'édition de juin 2013 du *Courrier de Coughlin* pour de plus amples détails). Le régime d'OMERS accuse un déficit de plus de 10 milliards de dollars. Il compte 429 000 participants actifs et retraités.
- Chrysler Canada prévoit un gel des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées de ses employés à compter du 31 décembre 2014. À compter de janvier 2015, le fabricant d'automobiles versera plutôt des cotisations à un régime à cotisations déterminées.
- Selon le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) intitulé *Panorama des pensions*, seulement 5 % des personnes âgées au Canada vivent au-dessous du seuil de pauvreté officiel. Selon l'Organisation, le Canada affiche le quatrième plus bas taux de pauvreté chez les aînés.
- Le gouvernement des États-Unis a retardé la réforme sur les soins abordables (Patient Protection and Affordable Care Act) jusqu'en 2015. Cette loi controversée exige que les compagnies de 50 employés ou plus fournissent une couverture d'assurance santé à leurs employés. Aux États-Unis, le Trésor déclare avoir besoin de plus de temps pour définir les exigences de la loi en matière de divulgation.
- La Cour suprême des ÉU a tranché une loi de 1996 excluant les couples mariés du même sexe du droit de

suite à la page 8 ▶

Vous désirez consulter d'anciennes éditions du Courrier de Coughlin ?

Vous n'avez qu'à balayer cette icône à l'aide de votre téléphone intelligent ou terminal mobile pour accéder directement à une liste d'éditions antérieures du *Courrier de Coughlin*. 📱



Suivez-nous sur Facebook et Twitter



[/coughlincanada](https://www.facebook.com/coughlincanada)



[@coughlincanada](https://twitter.com/coughlincanada)

En bref ...suite

- recevoir des prestations est inconstitutionnelle. La décision de la cour permet aux couples mariés du même sexe de recevoir des prestations de santé et de retraite et de bénéficier d'avantages fiscaux. Le District de Columbia et 12 états américains autorisent les mariages de personnes du même sexe.
- Dans un effort visant à accélérer l'adoption d'une loi permettant de s'attaquer au déficit de 100 milliards de dollars de son fonds de pension public, le gouverneur de l'Illinois, Patrick Quinn, a interrompu le versement du salaire des représentants et sénateurs de l'État. Ces derniers refusent d'en venir à une entente pour réduire le déficit. *« La réforme de la pension est la tâche la plus importante pour nous tous dans la fonction publique, »* a déclaré le gouverneur. *« Je ne peux en toute bonne foi approuver un projet de loi qui verse un salaire aux législateurs qui ne font pas leur travail au nom des contribuables. »*
 - Même si l'assurance vie offerte aux employés et à leurs familles est une composante élémentaire des régimes collectifs d'avantages sociaux, l'assurance des animaux de compagnie est un avantage social de plus en plus populaire aux États-Unis. Selon la Veterinary Pet Insurance le plus gros assureur d'animaux de compagnie au pays, un tiers des sociétés de la liste Fortune 500 offre maintenant l'assurance pour les animaux de compagnie dans le cadre de leurs régimes collectifs d'avantages sociaux. Les primes varient entre 25 \$ et 35 \$ par mois avec une franchise de 100 \$ à 1 000 \$.
 - La faillite de la ville de Détroit illustre non seulement l'impact d'une planification urbaine et d'une gestion fiscale déficientes, mais elle souligne aussi l'importance du financement adéquat des régimes d'avantages sociaux et de retraite. De sa dette totale de 18 milliards de dollars, les obligations du régime de soins de santé des employés à la retraite de la ville totalisaient 5,7 milliards de dollars alors que les obligations du régime de retraite totalisaient 3,5 milliards de dollars. En d'autres termes, les prestations de retraite ainsi que de soins de santé des employés à la retraite totalisaient 9,2 milliards de dollars, soit un peu plus de la moitié de la dette totale de la ville.
 - Dans les deux semaines suivant la décision de l'Association médicale américaine de traiter l'obésité comme une maladie, un homme du Missouri a intenté des poursuites contre son ancien employeur alléguant qu'il avait été congédié parce qu'il était sévèrement obèse. L'homme argue qu'en tant que maladie, l'obésité est un handicap physique couvert par l'American with Disabilities Act, une loi qui garantit les droits des personnes handicapées. La poursuite permettra de clarifier si, en tant que maladie, l'obésité se qualifie aussi comme invalidité.
 - Des experts de la santé en Australie présentent le pays de développer une stratégie nationale de lutte contre le diabète. Selon Diabetes Australia, la maladie se répandra au point de devenir le plus important drain financier du système de santé du pays au cours des cinq prochaines années. Le diabète coûte plus de 14 milliards de dollars par année au pays. Ce chiffre atteindra les 30 milliards de dollars d'ici 2025.
 - Nippon Life, le plus important assureur du Japon, déclare qu'il obligera tous ses employés masculins à se prévaloir d'une semaine de congé parental lorsqu'accouchera leur épouse/conjointe. Même si plusieurs sociétés japonaises offrent le congé parental, la plupart des employés masculins ne s'en prévalent pas. Nippon Life est la première société japonaise à obliger ses employés admissibles à se prévaloir du congé.
 - Selon une étude française, retarder votre départ à la retraite pourrait diminuer votre risque de développer la maladie d'Alzheimer ou la démence. Selon INSERM, l'agence de recherche en santé de la France, les personnes qui prennent leur retraite à l'âge de 60 ans ont 15 % plus de risque de souffrir éventuellement de démence comparativement à ceux qui reportent leur départ à la retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. Selon l'agence, les relations sociales, les défis mentaux et l'activité physique associés au travail pourraient retarder le déclin mental. 🇫🇷



Mise à jour du RFP

- **La Pharmacie Wellington**, sise au 1221, rue Wellington Ouest à Ottawa, s'est jointe au Réseau de fournisseurs préférés de Coughlin & associés Itée. Son numéro de téléphone est le 613-680-6789.